



N° 02 - Approbation du rapport moral

Nous avons repris les activités du conseil d'administration avec les bulletins été et hiver ainsi que les flashes sans oublier nos comptes Twitter et Facebook.

Nous maintenons une réunion du conseil par trimestre en présentiel aux Saisies doublée d'une visioconférence pour permettre à tous les membres du conseil de participer.

A eu lieu la réunion avec les Elus ainsi que la réunion avec les adhérents le 13 août 2024 dont le compte rendu a été publié dans le bulletin hiver 2024.

Renouvellement de candidatures au Conseil d'Administration de l'APCASS pour les membres en fin de mandat :

Candidats renouvelables : Béatrice BARBIER, Jean Pierre BARRAL, Jean Claude FINCK, Philippe OBJOIS, Pascal POCHON, Gérard VALYI

Suite à la présentation du rapport moral, un appel aux questions est lancé : aucune question n'est posée.

→ La Résolution 02 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 03 - Adoption du rapport financier de l'année 2023-2024

Nous avons observé, pour cette année 2024, un net recul du nombre de familles adhérentes (555 pour 584 en 2023). Les nouvelles adhésions n'ont pas compensé le départ des familles justifié par différentes raisons (ventes, décès, etc ...).

Mais les **recettes** sont presque au niveau du budget : **10.946,91€** pour 11.100,00€.

Celles-ci sont composées de:

- Cotisations : 10.134,00€
- Dons : 276,00€
- Produits divers : 536,91€

Quant à nos **dépenses courantes**, elles sont de 35% inférieure au budget : **7179,47€** pour 11.100,00€ dans notre prévisionnel.

Ce sont les frais de réception 640,18€ (-810€) et le poste divers 123,20€ (-2177€) qui sont les plus significatifs.

Nous terminons l'année **avec un résultat courant positif** se montant à **3767,44€**.

Il est à noter qu'au 30 Novembre 2023, notre trésorerie se montait à **19.142,49€**. Nous observons une très bonne stabilité de celle-ci car en 2022, elle était de 19 159,68€.

Comme chaque année, les comptes ont été contrôlés et validés.

C'est Monsieur LACROIX Frédéric, adhérent à l'APCASS, résidant à SAINTE FOY les LYON, 32 Avenue de Limburg qui a accepté cette mission.

La lettre justifiant la validité des comptes est jointe au dossier comptable de l'exercice. Ce dossier est consultable, par tout adhérent, en prenant contact avec le Trésorier Jean Luc NICOLLE (tresorier@apcass.com).

Vous trouverez le détail de ce bilan sur le tableau de synthèse des comptes joint au P.V.

Suite à la présentation du rapport financier, un appel aux questions est lancé : aucune question n'est posée.

→ La Résolution 03 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 04 - Quitus au Trésorier

L'assemblée accorde son quitus au trésorier pour la qualité de la tenue des comptes de l'association.

→La Résolution 04 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 05 - Adoption du Budget prévisionnel 2024-2025

Le budget est toujours basé sur la confiance et la fidélité de nos familles adhérentes (objectif de 600 adhésions).

Sur cette base, nous prévoyons des recettes à hauteur de **10.200,00€** (cotisations + dons + produits divers).

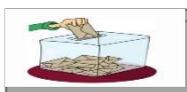
Concernant les dépenses, elles sont proposées à hauteur de **10.200,00€** et réparties de la manière suivante :

- 2.580,00€ (communication)
- 3.320,00€ (partenariat)
- 1.800,00€ (réception)
- 150,00€ (frais de mission)
- 300,00€ (prime d'assurance)
- 2.050,00€ (divers)

A noter, qu'un projet d'évolution de notre site internet accompagné d'un module concernant la trésorerie sont en cours de réflexion.

Pour l'APCASS, 2025 est une date importante. En effet, elle représente ses 40 années d'existence. C'est le mois de MARS 1985 qui a vu le dépôt des statuts de notre association.

→La Résolution 05 est adoptée à l'unanimité



Résolution N° 06 - Election d'Administrateur

Madame Béatrice BARBIER, candidate, est proposée par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

→Madame BARBIER est élue à l'unanimité



Résolution N° 07 - Election d'Administrateur

Monsieur Jean-Pierre BARRAL, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

→Monsieur BARRAL est élu à l'unanimité



Résolution N° 08 - Election d'Administrateur

Monsieur Jean-Claude FINCK, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

→ Monsieur FINCK est élu à l'unanimité



Résolution N° 09 - Election d'Administrateur

Monsieur Philippe OBJOIS, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

→ Monsieur OBJOIS est élu à l'unanimité



Résolution N° 10 - Election d'Administrateur

Monsieur Pascal POCHON, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

→ Monsieur POCHON est élu à l'unanimité



Information N°1 – Non-renouvellement d'un administrateur

Gérard Valyi ne se représente pas. Nous le remercions chaleureusement pour toutes trente-neuf années passées à animer le conseil d'administration de notre association. Gerard Valyi restera membre associé.

Information N°2 – Enquête sur les résidents secondaires 2024

L'association a organisé une nouvelle enquête auprès de ses adhérents afin de collecter des données sur leurs dépenses, leurs habitudes et leur vision de l'avenir de la station.

257 personnes ont répondu à tout ou partie de l'enquête, soit 45% environ de nos adhérents.

Tous les résultats de cette enquête sont accessibles sur notre site internet : www.apcass.com



Préparation des questions à poser aux élus et responsables

Les questions des participants sont notées et seront posées dans la seconde partie de l'assemblée

18h10 : Fin de l'Assemblée Générale Statutaire

BUDGET 2025-2026

BUDGET- RECETTES-DEPENSES 01 DECEMBRE 2024 – 30 NOVEMBRE 2025			
Recettes 2024-2025		Dépenses 2024-2025	Prévision
Nature	Prévision		
		COMMUNICATION	
Adhésions 2025 (550)	9 900	Frais Postaux	1 000
		Imprimerie-Enveloppes-Divers	1 000
Adhésions 2026	0	Maintenance du site Internet	280
		Evolution du site	0
Intérêts 2024	100	Publicité (0 calendriers) / FLYERS	300
Dons (paiement > 18€)	200	PARTENARIAT	
		Club des Sports	2 200
Divers (frais banque, etc...)	0	Contribution au développement de la station	1 000
		Cotisations d' adhésion FARSM + FESM	120
Produits exceptionnels	0	RECEPTION	
		Accueil (Signal, SIVOM, OT)	150
		Pot AG	500
		Pot Réunion adhérents Août	500
		Matériel pour pot	50
		Animations des réunions APCASS	600
		FRAIS de MISSION	
		Farsm + divers déplacement	150
		ASSURANCE	
		Prime	300
		DIVERS	
		Divers – Réserve	1 050
		Championnat fond et biathlon	1 000
	10 200		10 200

DEUXIEME PARTIE : ECHANGE AVEC LES ELUS

□ **Accueil par le Président Binet de :**

M. Jean Luc Combaz : Président du Sivom (« JLC »)

M. Xavier Desmarets : Maire de Hauteluze (« XD »)

M. Michael Tessard : Directeur de la Société publique Locale (SPL) des remontées mécaniques (« MT »)

M. Olivier Reydellet : Directeur de la Société Anonyme d'Economie Mixte Les Saisies Villages
Tourisme (SAEM) (« OR »)

• **Présentation en duo par Michael Tessard et Olivier Reydellet**

Avec l'autorisation des auteurs, nos adhérents retrouveront la présentation sur notre site internet.

S'agissant d'un panorama à date, nous rappelons que certaines informations sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'avancement des dossiers.

• **Présentation de Jean-Luc Combaz**

Voici les points à retenir de cette présentation :

- Le projet Challiers se finalise : Toutes les administrations ont donné leur accord sauf la Direction Départementale des Territoires qui a demandé quelques ajustements. Il fera l'objet d'une présentation complète quand tout sera statué définitivement.
- Le projet « Entrée station Sud » sera une résidence de tourisme de 170 lits avec une convention à la montagne obligeant de louer le parking avec son appartement. Certains permis sont obtenus, purgés des recours des tiers, le dernier doit être déposé. Il est prévu d'y intégrer potentiellement 6 logements saisonniers. Un budget de 1,2 à 1,5 millions sera consacré à ce projet.
- La réhabilitation de la Maison des Saisies est toujours d'actualité pour mise aux normes du bâtiment imposée par le décret Tertiaire visant à des économies d'énergie. Ce bâtiment héberge actuellement les activités de la SAEM et les logements des gendarmes au dernier étage.
Ce projet prévoit la création de nouvelles surfaces de bureaux plus adaptées pour les employés de la SAEM. Pour éviter le casse-tête réglementaire relatif à un usage mixte : bâtiment accueillant du public (ERP) et logements privés, les gendarmes seront probablement logés dans l'ancien local du caravaneige qui sera modernisé.
- Le projet de logements saisonniers dans le quartier de la Forêt avance, la concertation avec les riverains est à mettre en place. Un permis de construire a été déposé par le promoteur pour des raisons légales avant le 31 décembre 2024. Il fera toute fois l'objet d'un dépôt modificatif courant 2025, les plans et la destination des constructions sont encore à finaliser.
- Une bagagerie gratuite sera installée près de la maison des Saisies.
- Le Caravaning du Grand Tétras est confié à un gestionnaire spécialisé pour un contrat de six ans.
- La réfection du restaurant des Halles est toujours au programme avec le projet de la faire fonctionner en été et en hiver tout en gérant les besoins de l'alpagiste d'été.
- Les Saisies deviennent Village Ambassadeur du don d'organes en relation avec l'association Grégory Lemarchal.

- La stèle Erwin Eckl est érigée et financée par donations (dont l'Apcass)
- Une réflexion est à mettre en route pour fluidifier les cheminements piétons entre les zones Forêt /Carrets/ Station à laquelle l'Apcass est conviée.
- La plupart des habitations des Saisies devront être mises aux normes thermiques pour les locations.
- La taxe de séjour a rapporté 1 M€ pour 2024.
- Rectificatif du bulletin Hiver 2024 : Comme mentionné par erreur, la délégation de service public (DSP) du Sivom n'a pas été attribuée à la SAEM. Un dossier administratif est en cours de préparation avec le concours d'un cabinet d'avocat. La décision sera communiquée ultérieurement.

- **Réponses aux questions posées par les participants**

Question: Où en est l'éventuel achat du Panoramic par la SPL ?

Réponse MT: La SPL avait fait une offre pour acquérir les murs mais elle n'a pas été retenue. Le gérant actuel, disposant d'un droit de préférence, s'est positionné pour le rachat. Toutefois le futur contrat d'entretien des accès conclu avec la SPL disposera qu'il devra être ouvert pour toute la saison dans le but de doper l'activité sur le sommet de Bisanne.

Le Benetton a été repris par un enfant du pays.

Question : Certains hébergeurs professionnels obtiennent des conditions très avantageuses pour les forfaits. Pourquoi les propriétaires n'en profitent pas ?

Réponse MT : Ces hébergeurs ont des gros volumes pour garantir le remplissage de la résidence et font des offres été / hiver. Ils s'engagent sur une durée d'ouverture plus longue. Ce n'est donc pas anormal qu'ils obtiennent des conditions spéciales compte tenu du chiffre d'affaires qu'ils génèrent.

Question : Est-il rentable de faire fonctionner les grands télésièges en été ?

Réponse MT : Il n'y a que trois télésièges ouverts du 20/24 juin au 08/09. Bien sûr on gagne moins d'argent l'été que l'hiver, mais l'exploitation est équilibrée et cela contribue à l'attractivité du territoire.

Question : Pourquoi le prix de la carte Easy a été doublé ?

Réponse MT : Le tarif de la carte n'était pas assez cher. Même à 20/40 €, l'offre est très concurrentielle et intègre le tarif à l'heure. Nous sommes très bien placés par rapport à tous les concurrents surtout quand on voit la qualité des investissements que nous sommes capables de mobiliser.

Question : La qualité de préparation des pistes est insuffisante

Réponse MT : Je ne suis absolument pas d'accord. Nos préparateurs sont au top. Nous maintenons un niveau de qualité très au-dessus de la majorité des stations concurrentes ou partenaires par exemple les autres stations de l'Espace Diamant.

Question : Cohabitation piétons, skieurs alpins, nordique

Réponse MT : Nous faisons de notre mieux en matière de balisage et de signalisation. Mais on peut aussi espérer imaginer un peu de civisme de la part de nos usagers.

Question : Pourquoi pas faire une boucle pour le retour de la balade vers le chalet de la Palette ?

Réponse MT : cela impose des compléments de préparation. Nous devons prévoir une réflexion sur le financement des pratiques piétons.

Question : L'enrobée de l'avenue des Cimes devait être refaite ? A ce jour rien n'est fait. Même question pour la liaison Hauts-Lieux / Plein soleil

Réponse XD : Pour les Cimes, la chaussée sera refaite sur 6.50 m de large (structure et revêtement). Ce ne sera pas toute la rue qui fait 12 m. Ces travaux seront en principe achevés en automne 2025.

Question : N'y aurait-il pas moyen de limiter l'usure de la route par les mouvements des chargeuses ?

Réponse XD : la nouvelle structure tiendra mieux mais il faut bien déneiger la station avec des engins lourds

Commentaire d'un adhérent : ce sont les zones de chargement / déchargement de la neige qui souffrent des mouvements de chargeuses. Ces zones ne sont pas assez résistantes. Dans certaines stations ces zones sont bétonnées donc plus solides.

Question : Nous n'avons pas de chemin Légette / Forêt

Réponse MT : C'est difficile à cause des vélos et des autorisations nécessaires pour passer les zones humides.

Réponse JLC : Comme je l'ai proposé dans ma présentation, une réflexion commune avec les résidents et l'Apccass devra être menée.

Question : nous avons maintenant 2 boulangeries alimentées par une même usine à Praz-sur-Arly (80 employés). Ce n'est pas optimum.

Réponse OR : La liberté d'entreprendre ne permet pas à la collectivité d'intervenir dans ces choix.

Question : La fiabilité des remontées mécaniques des Saisies est très bonne. Par contre, elle n'est pas terrible sur les autres équipements de l'Espace Diamant.

Réponse MT : Bellemontagne a eu des problèmes techniques l'an dernier sur le bas de l'Espace Diamant (à Praz)

L'an dernier les stations basses de l'Espace Diamant ont souffert au plan économique. Lorsqu'il y a des faiblesses d'enneigement pendant les vacances de février, le bas de l'Espace Diamant est défavorisé. La rémunération est globalement proportionnelle à la fréquentation (30% à celui qui vend le forfait, le reste est proportionnel à la fréquentation. L'an dernier Crest-Voland (1 M€) et Praz (0.7 M€) ont dû reverser des rémunérations à la SPL. C'est un peu inquiétant pour l'avenir à terme de l'Espace Diamant. Les Saisies restent très prudents pour envisager d'éventuelles reprises de domaines skiables. En fait, on peut imaginer que l'avenir du ski soit aux Saisies et aux Contamines, ce qui donne un autre éclairage à la liaison avec les Contamines.

Question : Le développement est à son terme. Nous sommes saturés il ne faut pas en rajouter (applaudissements)

Réponse OR : Cette semaine nous sommes 97% de fréquentation. C'est un record.

Réponse JLC : Nous sommes en train de maîtriser le développement car nous n'avons que peu de projets : Challiers, Entrée Station et Saisoniers Forêt. D'autre part, nous sommes au bout de notre SCOT qui définit le nombre de lits possibles sur le territoire.

Commentaire : Tout le monde a bien travaillé aux Saisies. Merci aux Elus et différents responsables qui ont permis une substantielle augmentation de la valeur de nos biens

Fin de l'Assemblée Générale à 19h30

L'horaire nous incite à stopper les questions. Pascal Binet remercie tout le monde pour sa présence et invite les adhérents à se rapprocher du bar pour notre pot habituel.



Association des Propriétaires de la Station des Saisies

Agréée au titre de l'Urbanisme
par la Préfecture de la SAVOIE

RNA N° W731001278

Conseil d'Administration du 8 mars 2025



Ordre du Jour : Election des membres du Bureau 2025

Suite à l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le **3 janvier 2025**, un conseil d'administration s'est tenu, par vidéo-conférence et en présentiel, **le 8 mars 2025**, pour élire les membres du bureau.

Après plusieurs échanges au cours desquels chaque personne a pu s'exprimer et faire part de son avis et de ses suggestions, il a été procédé aux votes :

Ont été élus à l'unanimité :

Président :	Pascal BINET
Vice-Présidents :	Hugues VIDELIER ou Jean-Pierre PENLAE (alternance)
Vice-Président :	Jacques AUDIN
Secrétaire :	Béatrice BARBIER
Secrétaire Adjoint :	Jean-Pierre BARRAL
Trésorier :	Jean-Luc NICOLLE
Trésorière Adjointe :	Nicole SEUX
Trésorier Adjoint :	Guillaume QUERE

Le Président
Pascal BINET

www.apcass.com - twitter.com/ApcassS
[Facebook](#)



Association des Propriétaires de la Station des Saisies

Agréée au titre de l'Urbanisme
par la Préfecture de la SAVOIE
RNA N° W731001278

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES ASSOCIES
CA DU 8 MARS 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bureau:

Président	Pascal BINET (<i>LE GRIZZLY</i>)
Vice-Président	Jacques AUDIN (<i>LE BELLEVARDE</i>)
Vice-Présidents (Alternance)	Hugues VIDELIER ou Jean-Pierre PENLAE (<i>CHRISTIANA</i>)
Secrétaire	Béatrice BARBIER (<i>JARDIN ALPIN</i>)
Secrétaire Adjoint	Jean Pierre BARRAL (<i>CHALETS DE LA FORET</i>)
Trésorier	Jean Luc NICOLLE (<i>ANCOLIE A</i>)
Trésorière Adjointe	Nicole SEUX (<i>CHALETS DU LAC</i>)
Trésorier Adjoint	Guillaume QUERE (<i>NEIGE D'Or</i>)

Administrateurs :

Jean Claude FINCK (*RENNES II*), *Compte Twitter et Facebook*
Philippe OBJOIS (*NEIGES D'OR*), *Relation Club des Sports*
Pascal POCHON (*ROUTE DE LA FORET*), *Délégué au Conseil Consultatif Arlysère*
Béatrice MATHIAS (*Chalet Jorasse*)

Membres Associés :

Monique GROHMANN (*L'OREE DU BOIS*)
Frédéric CHAMBON (*VILLARD sur DORON*)
Christophe LUCE
Olivier SOTTY
Gérard VALYI (*ROSE des NEIGES*)

Le conseil d'administration a coopté un nouvel membre associé:

Luc Fayard

APCASS
Maison des Saisies, 73620 HAUTELUCE

www.apcass.com - twitter.com/ApcassS
[Facebook](#)

COTISATION 2025



*Merci à toutes les familles
qui ont déjà versé leur cotisation.*

**Si vous ne l'avez
pas encore fait**



**C'est le moment
de faire le bon geste !**



<i>soit par virement au compte</i>	Crédit Agricole de BEAUFORT IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616 BIC : AGRIFRPP881
<i>soit par chèque à l'ordre de adressé à</i>	APCASS APCASS, Maison des SAISIES, 73620 HAUTELUCE tresorier@apcass.com



**FAITES VITE pour continuer à RECEVOIR les FLASHS, les BULLETINS et
les documents par voie électronique préférentiellement !**



**Encouragez vos voisins et vos amis à rejoindre l'APCASS,
Ensemble, nous serons encore plus forts...**
tresorier@apcass.fr

APCASS
Maison des Saisies, 73620 HAUTELUCE
www.apcass.com - twitter.com/ApcassS